Affiché le ID: 017-211704150-20180427-2018_34CADMINIS-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 AVRIL 2018

Délibération

2018-34. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 : BUDGET PRINCIPAL BUDGETS ANNEXES GOLF, ORGANISATION DE SALONS, SITE SAINT LOUIS, ASSAINISSEMENT **COLLECTIF, EAU POTABLE**

Président de séance : Monsieur Frédéric NEVEU

Présents: 27

Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTE, Jacques LOUBIERE, Danièle COMBY, Christian BERTHELOT, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Fanny HERVE, Nicolas GAZEAU, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Erol URAL, François EHLINGER, Laurence HENRY, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Josette GROLEAU

Excusés ayant donné pouvoir : 7

Marie-Line CHEMINADE à Jean-Philippe MACHON, Jean ENGELKING à Annie TENDRON, Dominique DEREN à Dominique ARNAUD, Christian SCHMITT à Nelly VEILLET, Caroline AUDOUIN à Claire CHATELAIS, Philippe CALLAUD à Renée BENCHIMOL LAURIBE, Serge MAUPOUET à Josette GROLEAU

Absente excusée: 1 **Brigitte FAVREAU**

Secrétaire de séance : Monsieur Marcel GINOUX

Date de la convocation: 05 avril 2018

3 0 AVR. 2018 Date d'affichage :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31,

Vu l'article L. 2121-14, précisant que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation du président de séance avant l'approbation du compte administratif et que le Maire doit se retirer au moment du vote,

Considérant le rapport de présentation du compte administratif,

Considérant le tableau de synthèse des réalisations de l'exercice 2017,

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 29 mars 2018,

Considérant que Monsieur le Maire a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2017,

Envoyé en préfecture le 30/04/2018

Reçu en préfecture le 30/04/2018

Affiché le





ID: 017-211704150-20180427-2018_34CADMINIS-DE

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur la désignation de Monsieur Frédéric NEVEU, président de séance, pour le vote des comptes administratifs.
- Sur l'adoption, sous la présidence de Monsieur Frédéric NEVEU des comptes administratifs 2017.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à la majorité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 26 Contre l'adoption : 0

Abstentions: 6 (François EHLINGER, Laurence HENRY, Renée BENCHIMOL-LAURIBE en son nom et en

celui de Philippe CALLAUD, Josette GROLEAU en son nom et en celui de Serge MAUPOUET)

Ne prend pas part au vote: 1

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.

Pour extrait conforme, Le Maire,

Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

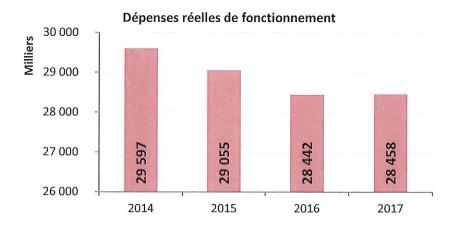


COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET PRINCIPAL RAPPORT DE PRESENTATION

1. Section de fonctionnement

1.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de 2017 s'élèvent à 28 458 K€, quasi stables par rapport à 2016 (+0,06%). La tendance est à la baisse depuis 2014, de -1 140 K€ (-3,85%).



Les principales dépenses de cette section sont les suivantes :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) se montent à 6 156 K€ (+5,97% par rapport à l'exercice 2016), et représentent 21,6 % des dépenses réelles de fonctionnement. Toutefois, nous constatons une quasi-stagnation du montant entre 2014 et 2017 (+0,75%).

La hausse des charges à caractère général provient, principalement :

- Des contrats de prestations de service en augmentation de 107 K€;
- Des frais d'énergie et de carburants, qui représentent 21,75% des charges à caractère général (1 327 K€), en augmentation de 91 K€ (notamment à la suite de l'augmentation des prix des consommations);

DEPENSES		2016 2017		Evolution		
011	60221	Combustibles et carburants	162 209	168 377	6 168	
011	60612	Energie - Électricité	720 384	849 226	128 842	
011	606121	Gaz	327 174	288 128	- 39 046	
011	60613	Chauffage urbain	38 436	33 144	- 5 292	+ 90 672

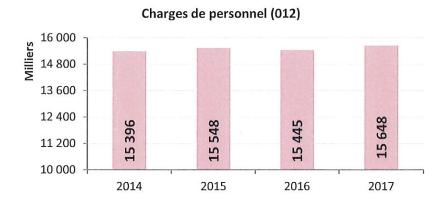
- Des fêtes et cérémonies pour 69 K€;
- Autres fournitures non stockées pour 60 K€;
- De l'entretien des terrains pour 51 K€;
- De l'entretien et réparation du matériel roulant pour 19,5 K€.

Pour autant, des baisses sont également enregistrées :

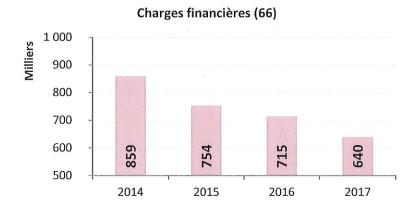
• Pour les fournitures de petit équipement : -42 K€;



- Sur les rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers : -41 K€;
- Interventions voies et réseaux : -39 K€;
- Pour les annonces et insertions : -29 K€;
- Sur les fournitures aux ateliers municipaux : -28 K€.
- Les charges de personnel (chapitre 012) sont de 15 648 K€. Elles représentent 55 % des dépenses réelles de fonctionnement et sont en hausse de 1,3% (+ 203 K€) par rapport à l'année précédente. Sur les 4 années présentées, entre 2014 et 2017, l'augmentation ne représente que 1,64%, soit une augmentation très modérée de 0,5% par an en moyenne sur la période



- Les autres charges courantes (chapitre 65) s'élèvent à 5 636 K€, et sont en diminution par rapport à 2016 (-4,10%, soit -241 K€). Nous y retrouvons :
 - Les subventions aux associations (compte 6574) qui se montent à 2 332 K€, en recul de 3,81% (soit -92 K€) par rapport à 2016.
 - La subvention au **Centre Communal d'Action Sociale** (compte 657362) s'établit à 1 610 K€, soit une diminution de 8,5% par rapport à l'exécution 2016. Une partie de cette diminution (pour 90 K€) est due à la non mobilisation de ce montant par le CCAS, qui a pu, sur autorisation de l'Autorité de tutelle, faire appel à ses réserves pour assurer son fonctionnement.
 - La contribution au **Service Départemental d'Incendie et de Secours** (compte 6553) est stable (+0,2%), à 1 363 K€.
- Les frais financiers (chapitre 66), pour 640 K€, sont en baisse de 10,5% (-75 K€), par rapport à 2016, à la faveur de la baisse des taux variables, à l'extinction naturelle de certains emprunts, et à la maîtrise de l'endettement.



 Les charges exceptionnelles (chapitre 67) pour 351 K€ diminuent de 222 K€ par rapport à 2016. Les principales charges exceptionnelles de l'année sont :

Envoyé en préfecture le 30/04/2018

Reçu en préfecture le 30/04/2018

Affiché le

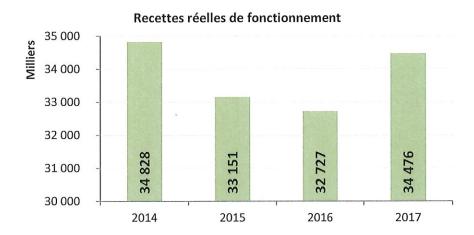


ID: 017-211704150-20180427-2018_34CADMINIS-DE

- La subvention, de 155 K€, allouée au budget annexe « golf » augmente de 42 K€ par rapport à 2016, en raison de la prise en compte de l'ensemble des coûts à rembourser au budget principal;
- Le versement d'une subvention d'équilibre de 23,5 K€ au budget « salons », en baisse de 45,5 K€ par rapport à 2016, est rendu nécessaire, pour permettre la réalisation des actions prévues pour les salons. Cette année, les conditions d'organisation des salons ont évolué, permettant de diminuer l'apport du budget principal à l'équilibre du budget annexe. En effet, auparavant organisé en régie par les services de la ville, le salon de l'habitat de 2017 a été réalisé par une entreprise, Loire Évènement Organisation, qui a loué l'Espace Mendès France pour organiser l'accueil des professionnels du secteur et des visiteurs.
- Le paiement de la compensation prévue dans la DSP « stationnement », contractualisée avec QPark, est stable à hauteur de 120 K€ cette année encore.
- Par ailleurs, il convient de signaler que la diminution significative des charges exceptionnelles est liée au fait qu'il n'y a pas eu de prise en charge de déficit du budget annexe « Site Saint-Louis » (qui était de 241 K€ en 2016). Car, pour mémoire, le cadre budgétaire de ce budget a été modifié en 2017 : il est désormais géré comme un « budget d'aménagement de zones ».

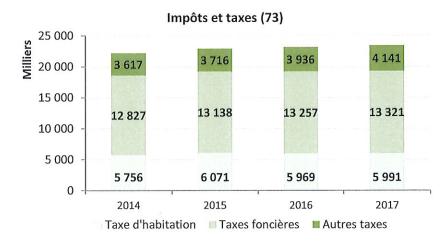
1.2. Recettes de fonctionnement

Pour couvrir l'ensemble de ces dépenses et avant reprise de l'excédent antérieur reporté, la Ville a perçu 34 476 K€ de recettes réelles de fonctionnement, soit une augmentation de 5,3%. Sur la période 2014 à 2017, c'est une baisse de 1% des recettes réelles de fonctionnement qui est constatée.



Les principales recettes sont les suivantes :

- Les impôts et taxes (chapitre 73) s'établissent à 23 453 K€ (soit +1,26% par rapport à 2016), avec un maintien des taux d'imposition par rapport à l'exercice précédent, soit :
 - taxe d'habitation: 16,02%
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,78%
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,69%



Les produits de taxe d'habitation sont en légère augmentation (+0,4%) par rapport à 2016. Après la baisse sensible de 2016 (-2,6%), liée à la réintroduction, cette année-là, d'un dispositif complémentaire d'exonération des personnes aux revenus modestes (qui fut supprimé durant la seule année 2015), le produit est reparti à la hausse, notamment à la faveur de constructions et de remises de biens sur le marché.

Les taxes foncières ont rapporté 0,5% de plus qu'en 2016.

- Les dotations et participations (chapitre 74) s'élèvent à 6 262 K€, en baisse de 4,3% par rapport à 2016 :
 - dont, dotations et compensations de l'Etat pour 6 000 K€ (en baisse de 2,5% par rapport à l'année dernière).



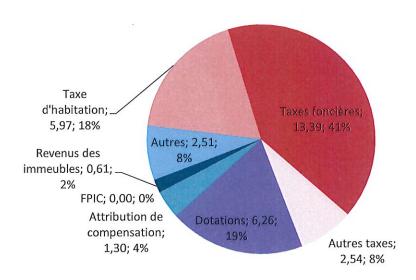
Fait marquant : le prélèvement au titre de la contribution au redressement des finances publiques a pris fin en 2017. Toutefois, ce prélèvement cumulé depuis 2014 a pesé sur les comptes de la ville pour 1 785 K€.

- La compensation d'exonération de TH qui était minorée en raison de l'absence d'exonération des personnes aux revenus modestes en 2015, est repartie à la hausse en 2017 : elle s'élève à 838 K€ (+41,4%).
- Les produits des services et du domaine (chapitre 70) s'élèvent à 1 561 K€, en baisse de 6% par rapport à 2016 dont :
 - Redevances d'occupation du domaine public (compte 70323) pour 281 K€ (soit -2%);
 - Services culturels (compte 7062) pour 346 K€, soit une hausse de 23,6% par rapport à l'année dernière;
 - Remboursement des frais de personnels mis à disposition des budgets annexes (compte 70841) qui s'élève à 556 K€, en baisse de 12,3% (-78 K€).
- Les atténuations de charges s'élèvent à 217 K€ (-36%).

Elles comprennent:

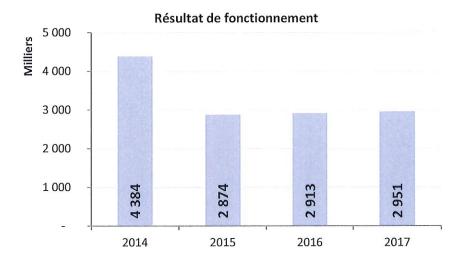
- Les variations de stocks : pour 155 677 €,
- Les remboursements sur rémunération du personnel (pour maladie, congés paternité, etc) : pour 38 757 € (-75%)
- Les remboursements sur charges de sécurité sociales et de prévoyance : pour 22 481 €.
- Les revenus des immeubles sont de 605 K€, en baisse de 1,4%.

Recettes de fonctionnement (CA 2017)



1.3. Résultat de fonctionnement

Le résultat de l'exercice 2017 fait apparaître, au niveau de la section de fonctionnement, un excédent annuel de 2 951 K€ qui est en hausse de 1,30%.



L'évolution du résultat entre 2016 et 2017, de 38 K€, est due à une politique globale de redressement des comptes.



2. Section d'investissement

2.1. Dépenses d'investissement

2.1.1. Les dépenses réelles

Le total des dépenses réelles faites au titre de cette section s'élève à 8 803 K€ (+14%) dont :

- Le remboursement d'emprunt représente 2 871 K€ (-4,25%), après déduction des écritures liées au crédit long terme renouvelable (CLTR-2).
- Le financement des investissements du Site Saint-Louis, en direction du Budget Annexe concerné, se monte à 1 569 K€.
- La contribution au plan de relance du FCTVA pour 303 K€.
- Les dépenses d'équipement qui s'élèvent à 3 730 K€, en hausse de 2%, répartis comme suit :

LIBELLE OPERATION	Montant
ESPACE PUBLIC	907 391,49
TRAVAUX BATIMENTS	633 428,74
AMENAGEMENT DE LA VOIRIE	481 684,93
ACCESSIBILITE	271 760,58
INFORMATIQUE	177 999,10
EDIFICES PROTEGES	221 796,25
VOIRIE COMMUNALE	269 242,50
AFFAIRES FONCIERES	19 946,71
VEHICULES	206 844,77
MATERIEL ET MOBILIER	253 578,13
Sans opération	55 296,00
PRU BOIFFIERS BELLEVUE	44 033,40
VIDEO PROTECTION	78 165,40
OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	63 519,07
OUVRAGES D'ART	33 462,10
ETUDES URBAINES	10 681,98
PRU COMMUNICATION	1 888,42
PRU FONCIER	0,00
	3 730 719,57

2.1.2. Les dépenses d'ordre

Elles représentent 1 445 K€ (+22,4%), dont 1 221 K€ au titre des transferts entre sections, et 227 K€ (-72%) pour des opérations patrimoniales (dont la diminution du plafond de l'emprunt CLTR 2 –crédit long terme renouvelable- pour 103 K€).

2.2. Recettes d'investissement

2.2.1. Les recettes réelles

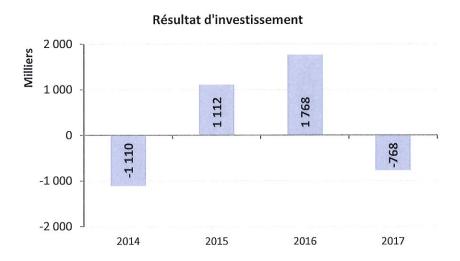
Elles sont de 4 968 K€ pour 2017 (hors opérations liées contrat long terme renouvelable), en baisse de 40%.

Les principales recettes réelles d'investissement se décomposent de la manière suivante :

- Excédents de fonctionnement capitalisé pour 2 171 K€ (-28,9%);
- Subventions d'investissement perçues de 679 K€ (-65,7%);
- Taxe d'aménagement pour 303 K€, stable par rapport à 2016;
- Emprunts pour 1 649 K€ (-11%) (hors opérations CLTR).

2.2.2. Les recettes d'ordre

Elles représentent 4 514 K€ (+94,4%), dont 1 168 K€ au titre des amortissements, et 3 057 K€ au titre des cessions (bâtiments de l'ancienne école Pelletan, les bâtiments dits « Barrot », la Villa Musso).



3. Le résultat de clôture

En tenant compte des résultats antérieurs reportés, le bilan de l'exercice 2017 est le suivant :

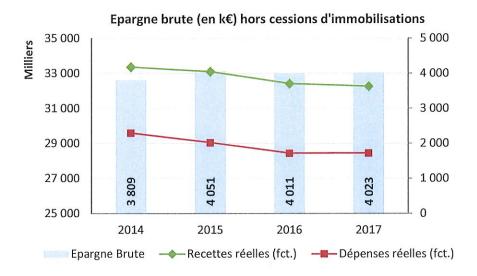
- Déficit de la section d'investissement de 1 344 K€ (dont 576 K€ de déficit 2016 reporté),
- Excédent de la section de fonctionnement de 5 580 K€ (dont 2 629 K€ de report 2016),

Soit **un résultat global** cumulé positif de 4 236 K€ (contre 4 224 K€ en 2016), en ayant aussi désendetté la ville.

Après déduction du solde des restes à réaliser d'investissement, pour 1 844 K€, le résultat de clôture est de 2 392 K€, en légère baisse de 9% (-236 K€) par rapport à 2016.

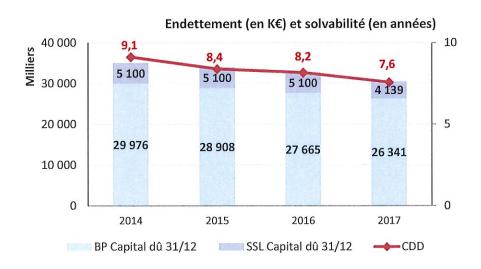
4. Situation financière au 31 décembre 2017

L'épargne brute, la dette et la capacité de désendettement sont explicitées dans les graphiques suivants. En 2014, ces indicateurs sont retraités de la recette exceptionnelle suite à la clôture des budgets annexes eau et assainissement.



Épargne brute = Recettes réelles (fct) hors cessions - Dépenses réelles (fct)

L'évolution de l'épargne brute qui est en légère hausse, malgré une hausse des recettes réelles de fonctionnement (1 749 K€) s'explique simplement par le fait que les cessions d'immobilisations (pour 2 211 077 en 2017) ne sont pas intégrées dans son calcul.



Capacité de désendettement (en années) = Encours de dette / Epargne brute

La diminution progressive de l'encours de la dette, conjuguée au maintien de l'épargne brute à un haut niveau explique l'amélioration de la capacité de désendettement de la Ville.

A partir de ces données retraitées, on peut identifier que l'épargne et la solvabilité de la Ville ont été préservées malgré la baisse des dotations de l'Etat. C'est le résultat des efforts de gestion portés sur les dépenses de fonctionnement, ainsi que sur la recherche de manœuvre nouvelles.



COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DES BUDGETS ANNEXES RAPPORT DE PRESENTATION

1.1. Budget annexe « assainissement collectif »

Ce budget retrace les dépenses et recettes relatives au service public d'assainissement, géré dans le cadre d'un contrat de régie intéressée depuis le 1er janvier 2014. Doté de l'autonomie financière, ce budget a recours à l'emprunt.

A noter que le lien entre le budget annexe assainissement et le budget principal (partie « gestion du service d'eau pluviale ») est fort. En effet, les études et travaux sont conjoints et contribuent à « l'assainissement » en général, d'autant que les eaux pluviales transitent en partie par des ouvrages communs (canalisation, station d'épuration...).

1.1.1. Fonctionnement

1.1.1.1 Les dépenses

Les dépenses totales s'élèvent à 1 830 K€ (+1,5%) et se répartissent en dépenses réelles pour 1 427 K€ (+0,6%), et en dépenses d'ordre pour 403 K€ (+4,8%)

Les dépenses réelles de fonctionnement, quasi stables se ventilent ainsi :

- Charges à caractère général : 1 062 K€;
- Charges de personnels : 122,5 K€;
- Charges financières : 162 K€;
- Charges exceptionnelles : 81 K€ (dont 75 K€ d'annulation de titres).

Les dépenses d'ordre concernent les dotations aux amortissements.

1.1.1.2. Les recettes

Les recettes totales sont de 2 114 K€ (-3,9%), avec des recettes réelles de 2 028 K€ (-4%), et des recettes d'ordre, stables, pour 86 K€.

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

- Ventes de produits : 1 936 K€;
- Subvention d'exploitation : 87 K€;
- Produits exceptionnels : 6 K€.

Les recettes d'ordre concernent la quote part des subventions d'investissement qui est virée au résultat de l'exercice.

1.1.1.3. Le résultat de fonctionnement

Le résultat de l'année s'élève ainsi à 239 K€ (-28%).



1.1.2. Investissement

1.1.2.1. Les dépenses

Elles sont de 1 198 K€ (+12%), et se répartissent en dépenses réelles pour 1 112 K€ (+13%) et des dépenses d'ordre de 86 K€ (stables).

Les dépenses réelles sont les suivantes :

- Emprunts et dettes : 442 K€ (-9%);
- Les frais d'études : 4,5 K€;
- Les travaux d'extension et de réhabilitation de réseau : 665 K€ (+35,5%)

Les dépenses d'ordre concernent la part des subventions d'investissement transférées.

1.1.2.2. Les recettes

Elles sont de 953 K€ (-32%), et se répartissent en recettes réelles pour 552 K€ (-45%) et des recettes d'ordre de 403 K€ (+5%).

Les recettes réelles sont :

- Les réserves : 250 K€ (+57%) ;
- Les emprunts : 300 K€ (-65%).

Les recettes d'ordre correspondent aux amortissements des immobilisations pour :

- Les frais d'études : 1 K€;
- Les bâtiments : 62,5 K€;
- Les réseaux d'assainissement 334 K€;
- L'outillage industriel : 1,9 K€;
- Le matériel spécifique d'exploitation : 2,9 K€.

1.1.2.3. Le résultat d'investissement

Le résultat d'investissement est de -245 K€.



1.2. Budget annexe « eau potable »

Ce budget retrace les dépenses et recettes relatives au service public d'adduction d'eau potable, géré dans le cadre d'un contrat de régie intéressée depuis le 1er janvier 2014. Ce budget est autonome financièrement, il a recours à l'emprunt.

1.2.1. Fonctionnement

1.2.1.1. Les dépenses

Les dépenses totales s'élèvent à 2 130 K€ (-5%) et se répartissent en dépenses réelles pour 1 599 K€ (-13%), et en dépenses d'ordre pour 531 K€ (+33,5%).

Les dépenses réelles de fonctionnement se ventilent ainsi :

- Charges à caractère général : 1 280 K€;
- Charges de personnels : 136 K€;
- Charges financières : 176 K€;
- Charges exceptionnelles : 6,5 K€.

Les dépenses d'ordre concernent les dotations aux amortissements.

1.2.1.2. Les recettes

Les recettes totales sont de 3 032 K \in (-6,7%), avec des recettes réelles de 2 884 K \in (-8%), et des recettes d'ordre, stables, pour 148 K \in .

Les recettes réelles de fonctionnement se ventilent ainsi :

- Ventes de produits : 2 752 K€;
- Subventions, participations de collectivités locales : 2,7 K€;
- Produits exceptionnels: 130 K€.

Les recettes d'ordre concernent la quote part des subventions d'investissement qui est virée au résultat de l'exercice.

1.2.1.3. Le résultat de fonctionnement

Le résultat de l'année s'élève ainsi à 902 K€ (-11%).



1.2.2. Investissement

1.2.2.1. Les dépenses

Elles sont de 1 072 K \in (-53%), et se répartissent en dépenses réelles pour 924 K \in (-57%) et des dépenses d'ordre de 148 K \in (+20%).

Les dépenses réelles sont les suivantes :

- Emprunts et dettes : 407 K€ (+2,6%);
- Les frais d'études : 38 K€ (-45%);
- Les travaux de constructions : 208 K€ (-78,5%);
- Les travaux d'extension et de réhabilitation de réseau : 271 K€ (-53%)

Les dépenses d'ordre concernent les subventions d'équipement transférées.

1.2.2.2. Les recettes

Elles sont de 1 474 K€ (-18%), et se répartissent en recettes réelles pour 943 K€ (-33%) et des recettes d'ordre de 531 K€ (+33,5%).

Les recettes réelles sont :

- Les réserves : 447 K€ (inexistantes en 2016) ;
- Les subventions d'investissement : 96 K€ (-84%) ;
- Les emprunts : 400 K€ (-33%).

Les recettes d'ordre correspondent aux amortissements des immobilisations pour :

- Les frais d'études : 12 K€;
- Les bâtiments d'exploitation : 241 K€;
- Les réseaux d'assainissement : 195,5 K€;
- Le service de distribution de l'eau : 81 K€.

1.2.2.3. Le résultat d'investissement

Le résultat d'investissement est de 402 K€.



1.3. Budget annexe « organisation de salons »

On retrouve dans ce budget les dépenses et recettes relatives à l'organisation du salon annuel de l'habitat et éventuellement d'autres manifestations à vocation commerciale.

1.3.1. Fonctionnement

1.3.1.1. Les dépenses

Les dépenses totales s'élèvent à 23,5 K \in (-82%) et se répartissent en dépenses réelles pour 17 K \in (-86%), et en dépenses d'ordre pour 7 K \in (-23%).

Les dépenses réelles de fonctionnement concernent quasi intégralement des charges à caractère général et se ventilent ainsi :

- Fournitures d'entretien et de petit équipement : 7 K€;
- Honoraires (du comptable): 1,3 K€;
- Impôts: 8 K€.

Les dépenses d'ordre concernent les dotations aux amortissements.

1.3.1.2. Les recettes

Les recettes totales, de 25 K€ (-86%), sont totalement dues aux recettes réelles qui se répartissent comme suit :

- Locations diverses: 1,7 K€;
- Subvention du budget principal : 23,5 K€.

Le versement d'une subvention d'équilibre de 23,5 K€ au budget « salons », en baisse de 45,5 K€ par rapport à 2016, est rendue nécessaire, pour permettre la réalisation des actions prévues pour les salons. Cette année, les conditions d'organisation des salons ont évolué, permettant de diminuer l'apport du budget principal à l'équilibre du budget annexe.

1.3.1.3. Le résultat de fonctionnement

Le résultat de l'année s'élève ainsi à 1,7 K€ (-96%).

Ce résultat s'explique par le changement d'organisation des salons, auparavant organisé en régie par les services de la ville.

Ainsi, en 2017, le salon de l'habitat a été réalisé par une entreprise, Loire Évènement Organisation, qui a loué l'Espace Mendès France pour organiser l'accueil des professionnels du secteur et des visiteurs. Cette recette de location est imputée au Budget Principal qui enregistre l'ensemble des locations de salles et locaux de la ville.

1.3.2. Investissement

1.3.2.1. Les dépenses

En 2017, il n'y a pas eu de dépenses d'investissement sur ce budget.

1.3.2.2. Les recettes

Elles sont de 7 K€ (-23%), et sont constituées de recettes d'ordre, en l'occurrence les amortissements des immobilisations.

1.3.2.3. Le résultat d'investissement

Le résultat d'investissement est de 7 K€ (+60%).

Affiché le



ID: 017-211704150-20180427-2018_34CADMINIS-DE

1.4. Budget annexe « golf »

Dans ce budget sont retracées les dépenses et recettes du Golf Louis Rouyet-Guillet.

Comme pour le budget Salon, les charges portées par le budget principal sont à présent intégralement remboursées par ce budget annexe (interventions des services techniques et frais de personnel).

L'objectif du Golf est de permettre l'accès au plus grand nombre de participants et de développer l'attractivité touristique. Le développement du Golf passera également par une communication plus importante, à l'occasion des grands événements ((Championnats de France Dame 3ème division, opération « Elles Swinguent »,...) et le renforcement de la coopération avec l'association des golfeurs, le restaurant et les professeurs.

Ainsi, la politique tarifaire est ajustée chaque année, elle vise à couvrir les dépenses tout en se rapprochant des tarifs pratiqués sur d'autres sites. En 2017, il a été prévu une augmentation du prix des abonnements, la création de tarifs préférentiels pour les moins de 35 ans et les nouveaux abonnés, des parrainages, des offres packagées etc.

1.4.1. Fonctionnement

1.4.1.1. Les dépenses

Les dépenses totales s'élèvent à 478 K€ (+10%) et répartissent en dépenses réelles pour 458 K€ (+11,5%), et en dépenses d'ordre pour 20 K€ (-13,5%).

Les dépenses réelles de fonctionnement se ventilent ainsi :

- Charges à caractère général : 160 K€;
- Charges de personnels : 298 K€;
- Charges financières : 0,6 K€.

Les dépenses d'ordre concernent les dotations aux amortissements.

1.4.1.2. Les recettes

Les recettes totales, de 511 K€ (+15,5%), sont totalement dues aux recettes réelles qui se répartissent comme suit :

- Vente de produits : 336 K€;
- Les produits exceptionnels : 172 K€ (dont 155 K€ de subventions exceptionnelles) ;
- Les revenus de immeubles : 3 K€.

1.4.1.3. Le résultat de fonctionnement

Le résultat de l'année s'élève ainsi à 32 K€ (+305%).

1.4.2. Investissement

1.4.2.1. Les dépenses

Elles se montent à 3,5 K€ pour 2017, dont 2 000 K€ pour les emprunts et les dettes assimilées.

1.4.2.2. Les recettes

Elles sont de 35 K€ (-47%), et sont constituées de recettes réelles pour 15 K€ (excédent de fonctionnement capitalisé), et des amortissements d'investissement pour 20 K€.

1.4.2.3. Le résultat d'investissement

Le résultat d'investissement est de 32 K€ (-51%).



1.5. Budget annexe « site Saint-Louis »

Ce budget porte les investissements réalisés depuis l'acquisition, en 2008, du site Saint-Louis (ancien hôpital).

Le prêt in fine de 5,1 millions d'euros, dont le remboursement intégral est effectif, a fait l'objet d'un réaménagement. Il est désormais étalé sur 5 années à compter de janvier 2017. Les annuités sont d'environ 1 millions d'euros.

Pour mémoire, le nouveau projet d'aménagement est en cours de définition, les aménagements envisagés sont les suivants :

- Création d'un grand hôtel avec centre de séminaire ;
- Des logements dont une offre de typologie variées : en accession de bon standing, locatif et locatif conventionnés ;
- Un pôle de services à la personne dont résidence sénior ;
- Des commerces : cafés, restaurants, boutiques dédiées au tourisme ;
- Des locaux destinés à l'artisanat d'art;
- Un site touristique et archéologique avec le Belvédère sur la ville et la vallée de la Charente ;
- Réaménagement de la place du 11 Novembre ;
- La requalification du cours Reversaux entre la rue Saint-Eutrope et le Cours National, et l'aménagement de la liaison avec le vallon des Arènes;
- Des aménagements de quartier.

En 2017, ce budget a été transformé en budget d'aménagement de zone pour permettre la tenue d'une comptabilité de stocks. Ce suivi permet de retracer les opérations relatives aux biens destinés à être revendus. De fait, dans un premier temps le budget annexe supporte un déficit, et dans un second temps, un excédent pour parvenir à l'équilibre final de l'opération.

Cette modification, intervenue en cours du projet, fait que les comparaisons avec les exercices antérieurs ne sont adaptées en l'état.

1.5.1. Fonctionnement

1.5.1.1. Les dépenses

Les dépenses totales s'élèvent à 5 939 K€, et se répartissent en dépenses réelles pour 296 K€ (+73%), qui correspondent aux charges à caractère général, et en dépenses d'ordre pour 5 642 K€.

Ainsi, les charges à caractère général concernent :

- Des achats d'études ou de prestations de services (pour des terrainas à aménager) : 150 K€;
- Des achats de matériels, équipements et travaux : 123,5 K€;
- Des frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement : 21 K€.

Les dépenses d'ordre concernent les variations de stocks en cours.

1.5.1.2. Les recettes

Les recettes totales sont de 6 434 K€, et se ventilent en recettes réelles pour 262,5 K€ (-15%), et en recettes d'ordre pour 6 171 K€.

Les recettes réelles concernent les produits exceptionnels, tandis que les recettes d'ordre comprennent :

- L'excédent d'investissement transféré au compte de résultat : 232 K€;
- Le stock final des immobilisations en cours :5 939 K€.

Envoyé en préfecture le 30/04/2018

Reçu en préfecture le 30/04/2018

Affiché le



ID: 017-211704150-20180427-2018_34CADMINIS-DE

1.5.1.3. Le résultat de fonctionnement

Le résultat de l'année s'élève ainsi à 495 K€ (+341%).

1.5.2. Investissement

1.5.2.1. Les dépenses

Elles s'établissent à 7 160 K€, dont 961 K€ de dépenses réelles, et 6 171 K€ de recettes d'ordre.

1.5.2.2. Les recettes

Elles sont de 7 211 K€ (-47%), et sont constituées de recettes réelles pour 1 569 K€ d'avance remboursable du Budget Principal, et des recettes d'ordre pour 5 642 K€, correspondants au travaux en cours.

1.5.2.3. Le résultat d'investissement

Le résultat d'investissement est de 51 K€.



COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET DE LA VILLE DE SAINTES SYNTHESE DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1.1 Budget Principal

Fonctionnement	2017	
Dépenses mandatées	32 745 230,42	
Recettes réalisées (dont les cessions immo.)	35 696 181,88	
Résultat de fonctionnement N	2 950 951,46	
Résultat N-1 (reporté)	2 628 949,86	
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	5 579 901,32	
Investissement	2017	
Dépenses mandatées	10 250 945,85	
Recettes réalisées	9 482 809,70	
Solde d'investissement N	-768 136,15	
Solde d'investissement N-1 (reporté)	-575 664,20	
Solde exécution investissement (B)	-1 343 800,35	
Restes à réaliser (investissement)	2017	
Dépenses	2 263 624,21	
Recettes	420 000,00	
Solde RAR (C)	-1 843 624,21	
Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)	-3 187 424,56	
Résultat de clôture	2 392 476,76	

1.2 Budget Annexe « Assainissement collectif »

Fonctionnement	2017
Dépenses mandatées	1 830 119,44
Recettes réalisées	2 114 007,75
Résultat d'exploitation N	283 888,31
Résultat N-1 (reporté)	308 105,63
Résultat d'exploitation cumulé (A)	591 993,94
Investissement	2017
Dépenses mandatées	1 197 692,77
Recettes réalisées	952 759,17
Solde d'investissement N	-244 933,60
Solde d'investissement N-1 (reporté)	234 440,14
Solde exécution investissement (B)	-10 493,46
Restes à réaliser (investissement)	2017
Dépenses	165 816,00
Recettes	0,00
Solde RAR (C)	-165 816,00
Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)	-176 309,46
Résultat de clôture	415 684,48



1.3 Budget Annexe « Eau Potable »

Fonctionnement	2017
Dépenses mandatées	2 130 496,33
Recettes réalisées	3 032 335,25
Résultat d'exploitation N	901 838,92
Résultat N-1 (reporté)	694 018,63
Résultat d'exploitation cumulé (A)	1 595 857,55
Investissement	2017
Dépenses mandatées	1 072 086,09
Recettes réalisées	1 473 842,41
Solde d'investissement N	401 756,32
Solde d'investissement N-1 (reporté)	-309 276,59
Solde exécution investissement (B)	92 479,73
Restes à réaliser (investissement)	2017
Dépenses	613 393,32
Recettes	0,00
Solde RAR (C)	-613 393,32
Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)	-520 913,59
Résultat de clôture	1 074 943,96

1.4 Budget Annexe « Organisation Salons »

Fonctionnement	2017
Dépenses mandatées	23 504,52
Recettes réalisées	25 175,90
Résultat de fonctionnement N	1 671,38
Résultat N-1 (reporté)	16 783,92
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	18 455,30
	Arris Carlo Monardo Carlo Marco Arrigo
Investissement	2017
Dépenses mandatées	0,00
Recettes réalisées	6 823,45
Solde d'investissement N	6 823,45
Solde d'investissement N-1 (reporté)	25 609,21
Solde exécution investissement (B)	32 432,66
Restes à réaliser (investissement)	2017
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde RAR (C)	0,00
Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)	32 432,66
Résultat de clôture	50 887,96



1.5 Budget Annexe « Golf »

Fonctionnement	2017
Dépenses mandatées	478 452,95
Recettes réalisées	510 516,61
Résultat de fonctionnement N	32 063,66
Résultat N-1 (reporté)	0,00
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	32 063,66
Investissement	2017
Dépenses mandatées	3 546,67
Recettes réalisées	35 484,88
Solde d'investissement N	31 938,21
Solde d'investissement N-1 (reporté)	-15 445,37
Solde exécution investissement (B)	16 492,84
Restes à réaliser (investissement)	2017
Dépenses	52 098,89
Recettes	0,00
Solde RAR (C)	-52 098,89
Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)	-35 606,05
Résultat de clôture	-3 542,39

1.6 Budget Annexe « Site Saint-Louis »

Fonctionnement	2017
Dépenses mandatées	5 938 637,71
Recettes réalisées	6 433 600,38
Résultat de fonctionnement N	494 962,67
Résultat N-1 (reporté)	112 234,52
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	607 197,19
Investissement	2017
Dépenses mandatées	7 160 334,05
Recettes réalisées	7 211 412,61
Solde d'investissement N	51 078,56
Solde d'investissement N-1 (reporté)	-281 324,58
Solde exécution investissement (B)	-230 246,02
Restes à réaliser (investissement)	2017
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde RAR (C)	0,00
Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)	-230 246,02
Résultat de clôture	376 951,17